

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Numéro : AMI 005/MININDUS/FPI/DG/DGA/CGPMP//PM/2018
Source de financement : Budget FPI 2018
Intitulé du marché : Services de consultants (firme) chargé de réaliser la certification des comptes du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
Date de publication : 13/06/2018
Date de clôture : 12/07/2018

1. Contexte général

Le Fonds de Promotion de l'Industrie, entreprise publique, a été créé par l'Ordonnance n° 89 – 171 du 07 Août 1989. Parallèlement, pour lui assurer des ressources afin de financer ses activités, la Taxe de Promotion de l'Industrie a été instituée par Ordonnance – loi n° 89-031 du 07 Août 1989.

Dans le cadre de la réforme des Entreprises Publiques, le Fonds de Promotion de l'Industrie a été mué en Etablissement Public. L'objectif final est de renforcer la structure financière de l'Institution et ainsi lui permettre de diversifier ses ressources pour se dégager du monopole de la Taxe de Promotion de l'Industrie en tant que ressource.

Le FPI a pour mission principale de promouvoir l'essor de l'industrie congolaise par :-Le soutien aux industries existantes ; -La promotion des industries nouvelles ; -La promotion des petites et moyennes entreprises ; -La promotion de l'intégration industrielle en général et en particulier entre les petites et les grandes unités, et entre les secteurs industriel et agricole ; et -La promotion et les activités de la recherche appliquée permettant le développement du secteur industriel.

En plus de la Direction Générale basée à Kinshasa, l'entreprise a 23 entités à travers le pays dont 4 directions provinciales à Matadi, à Lubumbashi, à Kisangani et à Goma.

Depuis novembre 2016, le FPI a connu un changement à sa commande. La nécessité de disposer d'un regard critique sur sa gestion a conduit cette nouvelle direction générale à instaurer la culture de certification des comptes au sein de l'entreprise dans le but de la hisser au niveau des standards internationaux d'une part, et de jeter les bases devant conduire à la satisfaction à certaines exigences du métier des institutions financières de développement.

C'est dans ce cadre que le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) sollicite maintenant des manifestations d'intérêt en vue de la fourniture des Services d'un Consultant (firme) chargé de la réalisation de la certification des comptes de l'entreprise pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

2. Objectif de la mission du Consultant

L'objectif de l'audit des Etats Financiers du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) est de permettre à l'Auditeur, d'exprimer une opinion indépendante sur la situation financière et comptable du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) pour les exercices clos au 31/12 2017, 31/12/2018 et 31/12/2019 et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

L'audit devra permettre à l'Auditeur d'exprimer une opinion sur l'état des ressources et des emplois liés aux activités du Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) pour toute la période sous revue et l'état des situations bancaires.

La mission procédera également à l'analyse organisationnelle conformément aux dispositifs du C.O.S.O. afin de déterminer les faiblesses susceptibles de présenter les risques financiers et autres.

La durée de la mission est estimée à huit (8) semaines.

3. Profil des Consultants

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, et régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan

